

**DECISION N° 2017- 03**  
**DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE**

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

**Article 1 :**

Donne délégation à Monsieur François CORGNET, Chef de Projets Pôle Foncier pour signer l'acte de cession au profit de [REDACTED], d'un ensemble de terrains sis à NANCY, à l'intérieur du périmètre de la ZAC NANCY GRAND CŒUR et cadastrés :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	SURFACE
NANCY	BV	0506	00ha 01a 40ca
	BV	0507	00ha 00a 59ca
	BV	0508	00ha 00a 54ca
	BV	0510	00ha 01a 10ca
	BV	0511	00ha 01a 10ca
	BV	1022	00ha 00a 56ca
	BV	1023	00ha 07a 84ca
	BV	1024	00ha 00a 19ca
	BV	1026	00ha 05a 75ca
	BV	1028	00ha 00a 36ca
	BV	1030	00ha 22a 43ca
	BV	1031	00ha 04a 49ca
	BV	1033	00ha 00a 60ca
	BV	1034	00ha 62a 98ca
	BV	1035	00ha 05a 45ca
	BV	1036	00ha 36a 29ca
	BV	1037	00ha 17a 75ca
	BV	1038	00ha 24a 29ca
	BV	1039	00ha 01a 62ca
	BV	1040	00ha 02a 74ca

Soit une superficie totale de 1ha 98a 07ca, moyennant le prix TTC de 4 239 059,84 € (QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE CINQUANTE NEUF EUROS ET QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES) dont TVA : 706 509,97 € (SEPT CENT SIX MILLE CINQ CENT NEUF EUROS ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIMES) soit HT : 3 532 549,87 € (TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF EUROS ET QUATRE VINGT SEPT CENTIMES), payable selon l'échéancier suivant :

	Capital restant dû	Annuité hors intérêts	Intérêts	Annuité totale
2017	4 239 059,84 €	1 413 019,94 €		1 413 019,94 €
2018	2 826 039,89 €	706 509,97 €	28 260,40 €	734 770,37 €
2019	2 119 529,92 €	706 509,97 €	21 195,30 €	727 705,27 €
2020	1 413 019,95 €	706 509,97 €	14 130,20 €	720 640,17 €
2021	706 509,97 €	706 509,97 €	7 065,10 €	713 575,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 239 059,84 €</b>	<b>70 651,00 €</b>	<b>4 309 710,84 €</b>

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL

Fait en un exemplaire,  
Pont à Mousson, le

16 JAN. 2017

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR